SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Effectif assuré

Tableau 1: Effectif 2024		Siège de l'entreprise		
		Canton du Valais	Région Lémanique	LAA total
Entreprises assurées	Nombre	27600	124700	656600
	Part du total LAA (en %)	4.2%	19.0%	100.0%
Masse salariale AAP	en mio. de CHF	9800	68800	369500
	Part du total LAA (en %)	2.7%	18.6%	100.0%
Travailleurs à plein temps	Nombre	128000	824000	4495000
	Part du total LAA (en %)	2.8%	18.3%	100.0%
Part des branches (en %)	Total des travailleurs à plein temps, dont...	100%	100%	100%
	A Agriculture, sylviculture et pêche	2.3%	0.6%	0.8%
	B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufacturière	2.5%	1.1%	1.3%
	C Industrie manufacturière	14.4%	10.9%	15.4%
	F Construction	12.3%	7.5%	7.7%
	G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	24.5%	19.9%	22.1%
	J Information et communication	1.1%	3.1%	3.9%
	K Activités financières et d'assurance	1.4%	5.8%	5.8%
	L Activités immobilières	1.3%	1.4%	1.2%
	M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	9.6%	15.8%	13.7%
	O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	27.6%	28.4%	24.1%
	R, S, T, U Autres activités de services	3.1%	5.5%	4.0%

chiffres arrondis

Quelque 27600 entreprises sont localisées dans le canton du Valais par le biais du NPA de leur adresse de correspondance. Ce chiffre comprend également d'éventuelles implantations et autres lieux de travail qui ne se trouvent pas nécessairement au même endroit. Ce chiffre correspond à 4.2 % des entreprises assurées selon la LAA.

Celles-ci occupent approximativement 128000 travailleurs à plein temps et génèrent une masse salariale de 10 milliards de francs, ce qui correspond à 2.8 % de l'ensemble des travailleurs assurés selon la LAA et à 2.7 % de la masse salariale assurée selon la LAA à l'échelle nationale.

Avec 2.3 % des personnes occupées, le secteur «A Agriculture, sylviculture et pêche» est très fortement représenté au sein du canton du Valais (contre 0.8 % des personnes occupées au niveau suisse) de même que «B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufactière» qui compte 2.5 % des personnes occupées (contre 1.3 % à l'échelle nationale).

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents

Tableau 2: Accidents acceptés 2024		Siège de l'entreprise		
		Canton du Valais	Région Lémanique	LAA total
Accidents professionnels	Nombre	10600	49000	258800
	Part du total LAA (en %)	4.1%	18.9%	100%
	Risque pour 1000 TPT	83	59	58
	Age moyen	38.7	39.1	39.0
	Part des hommes (en %)	74.8%	70.5%	71.0%
Accidents non professionnels	Nombre	18300	105400	590900
	Part du total LAA (en %)	3.1%	17.8%	100%
	Risque pour 1000 TPT	143	128	131
	Age moyen	38.7	40.1	40.1
	Part des hommes (en %)	59.2%	56.0%	56.9%

chiffres arrondis

En 2024, les travailleurs occupés par des entreprises établies dans le canton du Valais ont enregistré 10600 accidents professionnels acceptés, soit 4.1 % des accidents professionnels assurés selon la LAA.

La proportion des hommes était de 75 % (contre 71 % à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 1.0 années moins haut que la moyenne à l'échelle nationale (39.0 années). Les maladies professionelles ne sont pas très nombreuses et ne sont pas prises en compte ici.

Dans le canton du Valais le risque d'accident professionnel s'élevait en 2024 à 83 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 44 à la valeur comparative nationale de 83 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

Le risque d'accident professionnel plus élevé des entreprises sises dans le canton du Valais s'explique notamment par la diversité sectorielle des entreprises assurées, qui est propre au canton. Il n'en demeure pas moins qu'au sein des groupes économiques, les entreprises cantonales présentent également des différences parfois considérables par rapport aux chiffres nationaux.

Par exemple, le risque d'accident au sein de «G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants» est supérieur de la moyenne nationale du groupe économique. Même des différences aussi marquées peuvent généralement être attribuées aux profils d'activité des entreprises implantées dans le canton.

Aux accidents professionnels viennent s'ajouter 18300 accidents non professionnels acceptés de travailleurs occupés par des entreprises du canton, ce qui représente 3.1 % de l'ensemble des accidents non professionnels de la LAA. La proportion des hommes était de 59 % (contre 57 % à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 38.7 années, de 1.4 années moins haut que la moyenne à l'échelle nationale (40.1 années).

Dans le canton du Valais le risque d'accident non professionnel s'élevait à 143 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 9 % plus haut que la référence nationale de 131 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents selon le domicile et le siège de l’entreprise

Où habitent les accidentés des entreprises d’ici?
Où est le siège des entreprises des accidentés qui habitent ici?

Tableau 3: Canton du domicile de l’accidenté et siège de l’entreprise		Siège de l’entreprise à VS		Domicile à VS	
Domicile	Canton du Valais	24800	90.8%		
	autres cantons de la région Lémanique	1000	3.7%		
	autres régions de la Suisse	800	2.8%		
	à l’étranger	700	2.6%		
Siège de l’entreprise	Canton du Valais			24800	73.0%
	autres cantons de la région Lémanique			4000	11.9%
	autres régions de la Suisse			5100	15.1%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Une personne domiciliée dans un canton peut travailler pour une entreprise implantée dans un autre canton; de même, une entreprise peut occuper des travailleurs domiciliés dans d’autres cantons. Cela étant, une comparaison peut mettre en lumière des liaisons économiques et des chemins de travail.

Or, à peu près 9 sur 10 des personnes accidentées travaillant pour une entreprise ayant son siège dans le canton du Valais sont également domiciliées dans ce même canton. 4 % habitent dans la région Lémanique. Les personnes restantes résident dans d’autres régions. Parmi les accidentés travaillant pour des entreprises du canton, 2.6 % sont des frontaliers.

Alors que, sur une année, près de 2500 accidentés n’étaient pas domiciliés dans le canton du Valais, 9200 accidentés résidant dans ce même canton travaillaient quant à eux pour des employeurs extracantonaux.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents AP selon le siège de l’entreprise et lieu de l’acci

Où se passent les accidents des entreprises d’ici?
Où est le siège de l’entreprise dont les accidents se passent ici?

Tableau 4: Canton du siège de l’entreprise et lieu de l’accident AP		Siège de l’entreprise à VS		Lieu de l’accident AP à VS	
Lieu de l’accident AP	Canton du Valais	9300	91.4%		
	autres cantons de la Lémanique	500	5.1%		
	autres régions de la Suisse	300	3.1%		
	à l’étranger	0	0.4%		
Siège de l’entreprise	Canton du Valais			9300	78.6%
	autres cantons de la région Lémanique			900	7.7%
	autres régions de la Suisse			1600	13.7%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Les travailleurs occupés par une entreprise d’un canton peuvent avoir leur lieu de travail ou d’affectation dans un autre canton. L’endroit où un accident professionnel survient fournit des indications sur le lieu d’affectation effectif de la victime.

Parmi les accidents professionnels enregistrés par des entreprises du canton, 91.4 % sont survenus dans le canton du Valais, et 5 % dans le reste de la région Lémanique. Les accidents restants se sont produits dans d’autres régions, et 0.4 % à l’étranger.

Alors que dans les années 2020-2024 quelque 900 accidents professionnels d’entreprises ayant pour siège le canton du Valais se sont produits hors du canton, près de 2500 accidents professionnels de personnes occupées par des employeurs extracantonaux sont survenus dans le canton du Valais.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents ANP selon le lieu de l’accident et le domicile

Où se passent les accidents des assurés d’ici?
Où habitent les personnes touchées par les accidents ANP qui se passent ici?

Tableau 5: Lieu d’accident ANP et domicile		Domicile à VS		Lieu de l’accident ANP à VS	
Lieu de l’accident ANP	Canton du Valais	18200	85.5%		
	autres cantons de la Lémanique	900	4.4%		
	autres régions de la Suisse	1100	5.1%		
	à l’étranger	1100	5.0%		
Domicile	Canton du Valais			18200	59.5%
	autres cantons de la Lémanique			4100	13.4%
	autres régions de la Suisse			7900	25.9%
	à l’étranger			400	1.2%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

D’autres relations apparaissent en comparant le lieu où l’accident non professionnel se produit et le lieu de domicile de la personne accidentée. De précieuses informations peuvent en être déduites quant au lieu où les loisirs sont pratiqués.

Quelques 86 % des accidents durant les loisirs d’assurés domiciliés dans le canton du Valais se produisent dans les limites du canton, et 4 % dans le reste de la région Lémanique, et 5 % se sont produits dans d’autres régions, et même 5 % à l’étranger.

Alors que, sur une année, près de 3100 accidents non professionnels impliquant des personnes domiciliées dans le canton du Valais se sont produits hors du canton, 12400 accidents durant les loisirs touchant des personnes assurées d'autres cantons sont survenus dans le canton du Valais.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents durant les loisirs selon l’activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 6: Activité durant les loisirs selon le domicile		Domicile			
		Canton du Valais	Région Lémanique	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents durant les loisirs	100%	100%	100%	100%
	Automutilation (suicide) et divers	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%
	Bagarre, agression, dispute, action criminelle	1.7%	1.4%	1.2%	1.2%
	Fêtes populaires, rassemblements	0.6%	0.5%	0.7%	0.6%
	Occupation annexe	8.7%	6.0%	6.8%	7.0%
	Sport et jeux	34.1%	33.1%	34.8%	34.5%
	Séjour dans des maisons	28.7%	29.3%	28.8%	28.8%
	Séjour en plein air dans un espace public	20.5%	22.3%	21.3%	21.5%
	Trajet de travail	2.9%	4.3%	3.4%	3.6%
	autres et inconnues	2.8%	2.9%	2.9%	2.9%
Nombre total annuelle des cas		21.9 mille	95 mille	537 mille	566 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Les accidents de sport représentent 34.8 % des accidents durant les loisirs ayant eu lieu en Suisse au cours des dernières années.

Si l’on considère les accidents non professionels survenant dans le canton du Valais, la part des accidents de sport est de 34 % et donc plus ou moins comparable à la moyenne nationale.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents de sport selon l’activité et le domicile

Tableau 7: Accidents de sport selon l’activité et le domicile (uniquement les accidents AANP et AAC)		Domicile			
		Canton du Valais	Région Lémanique	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents de sport	100%	100%	100%	100%
	41 Gymnastique, courir	8.0%	11.7%	11.4%	11.4%
	... 415 Jogging, courir, footing	5.3%	6.8%	5.7%	5.7%
	42 Sport de montagne	11.1%	8.1%	6.8%	6.8%
	... 421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	7.5%	5.3%	4.7%	4.7%
	... 422 Randonnées en montagne avec varappe	2.2%	1.5%	1.6%	1.6%
	... 423 Jardin d'escalade artificiel	1.3%	1.3%	0.5%	0.6%
	43 Sport d'hiver	34.3%	28.0%	24.6%	24.4%
	... 431 Ski (alpin)	23.1%	19.3%	14.5%	14.4%
	... 433 Ski de randonnée	1.1%	0.6%	0.5%	0.5%
	44 Sport aquatique	4.8%	7.1%	6.8%	6.7%
	45 Sport de combat	1.9%	2.3%	2.5%	2.5%
	46 Jeux de balle	26.4%	29.3%	32.6%	32.6%
	... 461 Football	18.7%	18.6%	20.4%	20.4%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.4%	0.6%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	1.6%	1.3%	1.2%	1.3%
	49 Autres types de sports et de jeux	11.6%	11.6%	13.5%	13.5%
	... 498 VTT	5.4%	4.0%	5.7%	5.8%
Nombre total annuelle des cas		7 mille	32 mille	187 mille	195 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis - Moyenne des années 2020-2024

La part des accidents de «431 Ski (alpin)» (23.1 % des accidents de sport) est relativement importante parmi les habitants du canton du Valais (au niveau suisse: 14.5 %), suivie de «461 Football» avec 18.7 %. La valeur correspondante pour l’ensemble de la Suisse s’élève à 20.4 % des accidents de sport.

Avec 7.5 % des accidents de sport, les accidents de «421 Excursions (sans varappe) sur sentiers» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton du Valais (4.7 % au niveau suisse).

D’un point de vue statistique, les accidents de «423 Jardin d'escalade artificiel» sont à considérér comme un sport particulièrement typique pour les habitants du canton, mais aussi plutôt rare.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Accidents de sport selon l’activité et le lieu de l’accident

Tableau 8: Accidents de sport selon l’activité et le lieu de l’accident (uniquement les accidents AANP et AAC)		Lieu de l’accident			
		Canton du Valais	Région Lémanique	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents de sport	100%	100%	100%	100%
	41 Gymnastique, courir	4.5%	10.6%	11.9%	11.4%
	42 Sport de montagne	12.3%	8.6%	6.7%	6.8%
	... 421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	9.4%	5.6%	4.5%	4.7%
	... 422 Randonnées en montagne avec varappe	2.2%	1.7%	1.6%	1.6%
	43 Sport d'hiver	58.9%	35.3%	24.5%	24.4%
	... 431 Ski (alpin)	44.3%	25.2%	13.9%	14.4%
	... 433 Ski de randonnée	1.2%	0.7%	0.5%	0.5%
	... 437 Snowboard	6.8%	3.9%	3.4%	3.3%
	44 Sport aquatique	2.2%	4.0%	4.6%	6.7%
	45 Sport de combat	0.7%	2.3%	2.7%	2.5%
	46 Jeux de balle	11.9%	26.9%	34.6%	32.6%
	... 461 Football	8.3%	17.1%	21.7%	20.4%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.2%	0.5%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	0.4%	0.9%	0.9%	1.3%
	49 Autres types de sports et de jeux	9.0%	10.8%	13.4%	13.5%
	... 498 VTT	5.0%	4.0%	5.5%	5.8%
Nombre total annuelle des cas		16 mille	34 mille	172 mille	195 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis - Moyenne des années 2020-2024

Le déroulement de l’accident survenant dans un canton est, comme on a vu au tableau 7, aussi influencé par les accidents «importés» (des personnes domicilées hors du canton). Avec 44.3 % des accidents de sport, le «431 Ski (alpin)' est le sport le plus représenté, suivi par le «421 Excursions (sans varappe) sur sentiers» avec 9.4 % (contre 13.9 % voir 4.5 % au niveau suisse).

Avec 6.8 % des accidents de sport, les accidents de «437 Snowboard» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton du Valais (3.4 % au niveau suisse).

D’un point de vue statistique, les accidents de «433 Ski de randonnée» sont à considérér comme un sport particulièrement typique pour les accidents dans le canton, mais aussi plutôt rare.

SSAA profil des accidents par région

Canton du Valais

Gravité des accidents

Tableau 9: Gravité des accidents		Lieu de l'accident		
		Canton du Valais	Région Lémanique	Total Suisse
Part des accidents (en %)	Tous les accidents	100%	100%	100%
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	44.2%	44.4%	40.6%
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité)	6.0%	5.9%	4.8%
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité)	0.7%	0.9%	0.6%
Nombre total des cas (par année)	Tous les accidents	26.8 mille	145 mille	807 mille
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	11.8 mille	64.5 mille	327.9 mille
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité)	1.6 mille	8.6 mille	38.4 mille
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité)	0.2 mille	1.3 mille	5.0 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2023 avec état 2024

Pour les employés des entreprises ayant leur siège dans le canton du Valais environ 6.0% sont considérés comme graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail).

A la moyenne, les accidents du canton sont les accidents du canton sont plus graves que au niveau suisse, ou 4.8% de tous les accidents sont dans cette catégorie.

La catégorie des accidents très graves indique les cas avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail.